

LES PÊCHES

LA RELANCE DE LA PÊCHE À L'ESPADON—L'AVIS DES EXPERTS QUANT À L'HYDRARGYRISME

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et ministre des Pêches. Compte tenu de la déclaration du ministre britannique de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation selon laquelle il avait accepté les conclusions tirées par plusieurs groupes consultatifs c'est-à-dire que les niveaux actuels de mercure dans l'alimentation ne pouvaient nuire à la santé du consommateur moyen, le ministre voudrait-il accélérer ses propres recherches sur la teneur de mercure chez l'espadon et reprendre les négociations avec la Direction des aliments et drogues des États-Unis en vue de relancer la pêche à l'espadon dans les provinces de l'Atlantique?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, l'exportation de l'espadon n'est pas interdite aux pays qui n'imposent pas de limites à la tolérance du mercure. La question des niveaux sur ce continent relève des directions des aliments et drogues au Canada comme aux États-Unis.

LA FERMETURE DE LA POISSONNERIE DE SELKIRK

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Pêches. Hier, il a tenu comme préavis ma question sur la fermeture possible de la conserverie de poisson de Selkirk, ce qui est contraire à l'engagement qu'il avait pris auparavant à la Chambre. Peut-il maintenant répondre à la question?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, la conserverie de Selkirk, vieille de 70 ans, ne répond pas à nos normes d'inspection. On l'abandonne graduellement. Toutefois, nous espérons refaire les stocks de poisson et rouvrir une autre usine à Selkirk dans un avenir rapproché.

M. Rowland: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le 25 juin 1970, comme on peut le lire page 8618 du *Hansard*, le ministre a dit, entre autres choses: Quant à moi, je prévois qu'il y aura deux usines, l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne a besoin d'être rénovée, ce qui aura lieu l'an prochain. Mais je m'attends aussi à ce que le nombre d'emplois augmente au lieu de diminuer à Selkirk, dans l'industrie de la transformation du poisson.

Je soutiens que cet engagement précis est tout à fait incompatible avec ce que le ministre a dit à la Chambre aujourd'hui. Si vous croyez, monsieur l'Orateur, qu'il y aurait de prime abord matière à question de privilège, je proposerais que la question soit déferée au comité des privilèges et élections.

M. l'Orateur: Le député ne soulève pas de prime abord une question de privilège et il ne peut présenter une motion.

* * *

LES POSTES

LES OFFRES D'ACHAT FAITES À DES ENTREPRISES DE TRANSPORT DU COURRIER—L'INTÉGRATION DES EMPLOYÉS AU SEIN DU MINISTÈRE

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre des Postes une

question dont je lui ai fait tenir préavis, et je pense qu'il sera en mesure d'y répondre.

Peut-il dire à la Chambre si des fonctionnaires de son ministère ont été autorisés à faire des offres d'achat à des compagnies de transport privées qui détiennent actuellement des contrats pour le transport du courrier postal? Peut-il dire quelles offres ont été faites et quelles sont les intentions de son ministère à cet égard?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Oui, monsieur l'Orateur, certaines offres d'achat ont été faites à certains entrepreneurs pour leur équipement ainsi que leurs camions. Ceci fait suite à la déclaration que je faisais à la Chambre le 23 novembre dernier, au sujet de l'intégration des services de transport postal dans 19 grands centres urbains du pays.

M. Valade: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Est-ce que l'honorable ministre peut dire si, aux termes de ces offres, il est garanti que tout le personnel sera intégré à la corporation qui doit être établie?

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, dans la déclaration que je faisais à la Chambre le 23 novembre, je disais que nous allions intégrer dans le service postal tous les employés permanents de ces entrepreneurs.

* * *

[Traduction]

LA RADIODIFFUSION

LA CENSURE DES SERVICES RELIGIEUX DU DIMANCHE À TORONTO

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Je lui ai demandé, il y a trois semaines, s'il était au courant de la censure séculière qu'on appliquait aux offices religieux radiodiffusés le dimanche, en particulier dans la région de Toronto. Ces émissions sont, dans nombre de cas, le seul moyen pour nos citoyens âgés, nos infirmes, nos aveugles, les patients hospitalisés et les pensionnaires de foyers de prendre part à des offices religieux de leur choix. Le ministre m'avait alors répondu qu'il étudierait cette question et me tiendrait au courant. Il ne nous reste plus que deux semaines avant Noël et on joue beaucoup de musique religieuse. Que peut-il nous rapporter aujourd'hui?

• (2.50 p.m.)

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, comme je l'avais promis à l'honorable député, j'ai transmis la question à Radio-Canada et au CRTC. Malheureusement, je n'ai pas encore reçu de réponse ni de l'un ni de l'autre de ces deux organismes.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE SPÉCIALE AUX EXPOSITIONS—LE CAS DE LA CATÉGORIE D

[Traduction]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné les restrictions que comporte le programme de prêts de 10 millions de dollars récemment annoncé pour la